

S'il avait lu le projet de loi lui-même, je n'aurais pas à le lui lire. Le député m'a posé une question précise sur l'objet de l'Office. Voici donc:

L'Office est établi aux fins de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson...

Vendre et acheter sont les mots employés ici.

... du poisson, des produits et des sous-produits du poisson, à l'intérieur et à l'extérieur du Canada...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais le député à revenir à la question dont nous sommes saisis en ce moment, c'est-à-dire à l'amendement.

M. Anderson: Merci, monsieur l'Orateur. Peut-être le préopinant l'ignore-t-il, mais tous les députés, j'en suis sûr, savent quel est l'objet du bill. Et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas adopté l'attitude qu'il fallait envers le bill. Comme il n'en saisit pas l'objet, il ne comprend pas qui devrait faire partie du conseil.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Une fois de plus, je rappelle au député que nous sommes saisis d'un amendement précis. Je l'invite donc à s'en tenir à l'amendement.

M. Lundrigan: Puis-je poser la question de privilège, monsieur l'Orateur? J'estime qu'il conviendrait de permettre au député de poursuivre; cela souligne en effet le genre d'arrogance dont témoigne l'attitude des gens à cet égard.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, je regrette d'être la cause de votre déplaisir. Je conseille à tous les députés de lire, à la page 4, la description de l'objet et des pouvoirs. L'amendement lierait complètement les mains du ministre des Pêcheries en ce qui concerne les nominations. Si, par exemple, chacune des provinces décidait de nommer à cet office un représentant de l'industrie de la pêche, il deviendrait impossible au gouvernement fédéral d'y nommer des experts en matière de commercialisation. On voit dès lors le problème auquel le ministre aurait à faire face s'il n'avait pas le contrôle des nominations. Si les provinces décidaient de nommer des experts en matière de pêche au lieu d'experts en matière de commercialisation du poisson, il appartiendrait au ministère fédéral des Pêcheries de rectifier la composition de l'Office afin de rétablir l'équilibre et d'assurer la nomination d'experts qualifiés, dans le domaine de la commercialisation en particulier.

Je pourrais m'étendre longtemps sur ce sujet, mais je crois la question relativement simple. Elle réfute les arguments invoqués en

[M. Anderson.]

faveur de la nécessité de l'amendement Je reprends donc mon siège, mais auparavant je presse tous les députés de voter contre cet amendement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège, pour rappeler que la semaine dernière le comité des pêches s'est réuni cinq heures en tout. Le rapport n° 11 contient des témoignages recueillis par le comité. Un certain nombre de député s'y trouvaient, mais non l'honorable représentant qui vient de prendre la parole. Nous avons délibéré cinq heures durant sur le motif de cette mesure législative.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Puisque le député a invoqué la question de privilège, peut-être pourrait-il en venir au fait.

M. Lundrigan: Merci, monsieur l'Orateur. Il faut d'abord que je remplace la question de privilège dans son contexte. Le député a dit que je ne comprenais pas le motif de la mesure législative. Nous avons passé cinq heures à en discuter, devant le comité, et le député n'était même pas présent.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je donne la parole au député de Lambton-Kent (M. McCutcheon).

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, je m'explique sur un fait personnel. Je n'assistais pas, ce jour-là, à la réunion du comité. Mon nom avait été rayé car je me trouvais dans ma circonscription, sur la côte ouest. Cependant, je n'ai pas manqué d'examiner les témoignages recueillis par le comité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Il serait peut-être utile, pour nos délibérations au sujet de ce bill, d'entendre le député de Lambton-Kent.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Merci, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas sûr que mon discours soit digne de tous ces éloges, néanmoins j'apprécie vraiment l'introduction. Une question me préoccupe un peu. S'agit-il d'une mesure sociale ou va-t-il s'agir d'un véritable Office de commercialisation? Si c'est la deuxième hypothèse, à mon sens tous les députés devraient accueillir cet amendement. Je ne vois aucune raison d'empêcher quelqu'un, simplement parce qu'il est un pêcheur, de faire partie de l'Office. Au contraire, j'estime que quelques membres de l'industrie devraient nettement en faire partie. Je veux montrer que la déclaration générale du ministre d'État (M. Lang), selon laquelle des pêcheurs feront partie de l'Office, n'aurait aucune valeur dans un tribunal. Si, dans son esprit, il faudrait nommer des pêcheurs à